

Activités à venir

Organisées par le Comité des loisirs de Kiamika

Bingo des jeunes

Lundi le 5 mars 2018 à 13h30
À la salle municipale de Kiamika
Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés

BINGO BINGO BINGO

Vendredi 9 février 2018 de 19h à 22h
À la salle municipale de Kiamika
18 ans et plus seulement!
Au programme : prix allant jusqu'à 500\$
Grignotines et breuvages en vente sur place à prix modiques
Dates à retenir : 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai et 8 juin

Initiation au hockey

Tous les vendredi à 19h30
À la patinoire de Kiamika
Pour les enfants de 6 à 14 ans : GRATUIT!
Équipement obligatoire : casque avec grille ou visière,
protège cou, gants, bâton de hockey et patin

Cours de Djembé

Les jeudi à 15h30 à la salle municipale de Kiamika
Du 18 janvier au 19 avril
14 cours à 5\$ chaque + 5\$ pour la carte de membre
Pour plus d'info : Pierre Beaupré (819) 597-2079

Carnaval de Kiamika **2, 3 et 4 février 2018**

Vendredi 2 février

18h00 Début des parties
19h00 Partie "parents-enfants"
19h30 Lancer des rondelles
19h45 Ouverture officielle
20h00 Soirée dansante animée
par Ben Shatskoff

Samedi 3 février

9h00 Tournoi de cribble*
9h30 Tournoi de pitoune
12h30 Traîneau à chien et
activités familiales
18h00 Souper spaghetti
20h00 Soirée dansante
animée par Dany Roy et
tirage de prix au cours de la
soirée

Dimanche 4 février

10h00 Finale du tournoi de pitoune

*Tournoi de cribble : Inscription 10\$ auprès de Rachel Thibault (819) 616-7111,
Aline St-Jean (819) 585-3741 ou Jeanine Morin (819) 585-9597. Apportez votre table
de cribble. Chaque joueur jouera une partie contre chacun des autres joueurs!

Pour plus d'informations sur les activités organisées par le Comité des loisirs de Kiamika : 819-585-3120.

Remerciement

Nous souhaitons remercier Monique Lessnick
pour le temps dévoué à la bibliothèque de
Kiamika depuis 2015.

Merci du fond du cœur! ❤️

Du conseil municipal de Kiamika

Bienvenue!

Nous sommes heureux d'accueillir Sarah
Raymond, responsable des loisirs et de la
bibliothèque, au sein de la municipalité de
Kiamika!

Adoption du budget 2018

Selon l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

La réalisation des projets et les montants prévus au programme sont conditionnels à l'obtention des financements respectifs, soit par règlement d'emprunt, soit par aides financières (subventions);

L'adoption du budget selon les prévisions budgétaires de 2018 en regard des revenus pour un montant de 1 693 646\$ et les prévisions budgétaires de 2018 en regard des dépenses et affectations pour un montant de 1 693 646\$.

Revenus

Taxes	1 060 960\$
Paiement tenant lieux de taxes	100 062\$
Services rendus	210 540\$
Impositions de droits	18 300\$
Amendes et pénalités	3 000\$
Intérêts	12 200\$
Autres revenus	25 000\$
Transfert	263 584\$

Dépenses

Administration	390 670\$
Sécurité publique	288 332\$
Transport routier	550 470\$
Hygiène du milieu	251 688\$
Santé et bien-être	3 911\$
Aménagement, urbanisme et développement	65 834\$
Loisirs et culture	266 323\$
Frais de financement	27 393\$
Affectations	150 975\$

TOTAL DES REVENUS 1 693 646\$

TOTAL DES DÉPENSES 1 693 646\$

Taux de taxes pour l'année 2018

Numéro	Règlements	Taux 2018
R-269	Taxe foncière générale	0,75/100\$ d'évaluation
R-269	Taxes foncières spéciales :	
	R-153 = travaux égout	0,0017/100\$ d'évaluation
	R-223 = excédent court R-153	0,0329/100\$ d'évaluation
	R-235 = travaux Ferme-Rouge (232 013\$)	0,034/100\$ d'évaluation
R-270	Taxe - Service d'égouts	365,00\$ par unité
R-270	Taxe - Service d'aqueduc	368,00\$ par unité
R-271	Taxe - Matières résiduelles	154,00\$ par unité
R-272	Taxe - Supra-Local	72,20\$ par unité
Résol.R-153	Compensation - Traitement eaux usées (emprunt)	168,27\$ par unité
Résol.R-165	Compensation - Emprunt et intérêts montant 19 723\$ au fond de roulement (achat terrain, eaux usées)	36,70\$ par unité
Résol.R-229	Compensation - Emprunt (260 795\$) emprunt final tronçon 47	9,99\$ par unité
Résol.R-238	Compensation - Règlement R-238 (refinancement de R-153) traitement eaux usées	28,00\$ par unité

Dépôt du rôle triennal 2018-2019-2020

Les comptes de taxes vous seront envoyés au courant du mois de février. Si la valeur inscrite au rôle est différente de l'année précédente, cette situation pourrait s'expliquer comme suit:

- dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation pour les années 2018, 2019 et 2020;
- c'est la valeur réelle de la propriété qui est recherchée après l'analyse des ventes et;
- la date de référence pour cette valeur réelle est le 1^{er} juillet 2016.

Afin de réduire l'impact de l'augmentation des valeurs des propriétés sur les comptes de taxes, le taux de taxe foncière générale a été réduit à 0,75/100\$ comparativement à celui de 2017 qui était de 0,77/100\$.

Pour vous tenir informé, consultez notre **site internet** au www.kiamika.ca

ou suivez-nous sur notre **page Facebook** : **Municipalité de Kiamika**